

Notification de poursuite de scolarité – Proposition
Rentrée scolaire 2018

ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE BICULTURELLE SAINT PIERRE
5 RUE AIME LEMUD
57100 THIONVILLE

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____
Classe de : _____ en 2017-2018

PROPOSITION DU CONSEIL DES MAÎTRES

Sous réserve d'un travail effectif jusqu'à la fin de l'année

Passage en _____

Maintien en _____

A THIONVILLE, le _____

La Directrice de l'école

REPONSE DES REPRESENTANTS LEGAUX

A retourner à l'école dans un délai de 15 jours, soit avant le _____

Passé ce délai, l'absence de réponse équivaut à l'acceptation de la proposition

J'accepte la proposition du conseil des maîtres

Je refuse la proposition du conseil des maîtres

Vous pouvez préciser votre réponse ci-après si vous le souhaitez :

A _____, le _____

Signature des représentants légaux

Notification de poursuite de scolarité – Décision
Rentrée scolaire 2018

ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE BICULTURELLE SAINT PIERRE
5 RUE AIME LEMUD
57100 THIONVILLE

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____
Classe de : _____ en 2017-2018

DECISION DU CONSEIL DES MAÎTRES pour la poursuite de scolarité à la rentrée 2018

Passage en _____

Maintien en _____

Motif :

A THIONVILLE, le _____

La Directrice de l'école

REPONSE DES REPRESENTANTS LEGAUX

A retourner à l'école dans un délai de 15 jours, soit avant le _____
Passé ce délai, l'absence de réponse équivaut à l'acceptation de la présente décision

J'accepte la décision du conseil
des maîtres

Je refuse la décision du conseil des maîtres et souhaite déposer un
recours auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale pour
examen par la commission départementale d'appel (**lettre à joindre**)

Je demande à être entendu par la commission d'appel qui se réunira le

A _____, le _____

Signature des représentants légaux

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL pour la poursuite de scolarité à la rentrée 2018

Passage en classe de _____

Maintien en classe de _____

Motif :

A _____, le _____

Le président de la commission départementale d'appel,
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale